



L'action sociale de la prévoyance et de la retraite complémentaire est un volet essentiel des systèmes de protection sociale en France.

Elle a pour objectif de soutenir les assurés et leurs familles face aux aléas de la vie, notamment en cas de difficultés financières, de perte d'autonomie ou d'accidents de parcours.

Cette mission est portée par les institutions de retraite complémentaire (comme l'Agirc-Arrco) et les organismes de prévoyance, qui mobilisent des ressources pour répondre aux besoins sociaux spécifiques des assurés.

Les interventions sociales des régimes de prévoyance et de retraite complémentaire

Ces institutions mènent diverses actions pour accompagner les retraités, les actifs et leurs proches. Les domaines principaux d'intervention sont les suivants :

1. L'accompagnement des personnes en perte d'autonomie :

- Financement de services à domicile (aides ménagères, portage de repas).
- Participation à l'aménagement du logement pour les rendre adaptés aux besoins des personnes âgées ou handicapées.
- Soutien financier pour des placements en établissements spécialisés.

2. Le soutien aux aidants familiaux :

- Mise en place de plateformes d'écoute et de conseil.
- Propositions de solutions de répit (hébergements temporaires, séjours adaptés).

3. L'aide financière ponctuelle :

- Attribution d'aides d'urgence pour faire face à des situations imprévues, telles que des frais médicaux élevés, un décès ou des dettes importantes.

4. Les actions de prévention et d'information :

- Organisation de campagnes de prévention sur les thématiques de santé (nutrition, activité physique, risques liés à l'isolement).
- Sensibilisation aux droits sociaux et aux dispositifs de soutien disponibles.

Le financement de l'action sociale

Ces actions sont financées grâce aux cotisations sociales versées par les employeurs et les salariés dans le cadre des régimes obligatoires. Une partie des cotisations collectées est affectée spécifiquement à l'action sociale, permettant ainsi de mettre en œuvre des dispositifs solidaires au bénéfice de l'ensemble des affiliés.

L'action sociale de la restauration rapide

Cette aide contribue à aider les salariés de la branche sur 3 volets :

- l'aide pour des projets personnels
- L'aide aux familles
- L'aide exceptionnelle

Que vous ayez des projets, des enfants ou une situation difficile, contactez votre régime de prévoyance :

- Aide au permis de conduire
- Aide aux études supérieures
- Centre aéré
- Garde d'enfants
- Cantine scolaire
- Situation difficile : accompagnement dans les démarches administratives, orientation avec les services concernés, ...

L'action sociale dans l'Automobile

L'IRP AUTO vous propose une action sociale et culturelle pour permettre aux salariés de bénéficier d'aides aux vacances et études, organiser des actions pour les loisirs et la culture, et les aider lors de difficultés passagères.

Toutes les cotisations payées donnent également droit, sans surcoût de votre part, à des prestations pour vos salariés. **L'employeur ne gère rien car le salarié y a directement accès via son compte personnel sur le site de l'Irp auto.**

L'action Sociale dans l'automobile, c'est :

- Aide d'urgence en cas de difficulté financière ponctuelle
- Faciliter le retour à l'emploi
- Aide à la scolarité pour les enfants des salariés qui poursuivent leurs études secondaires, professionnelles ou supérieures
- Soutien scolaire en ligne
- Séjours scolaires
- Tarifs préférentiels
- Pour les jeunes travailleurs et apprentis

Sans condition d'ancienneté ou de ressources, les jeunes en formation par alternance peuvent ainsi bénéficier de participations spécifiques pour diverses activités : contribution à l'apprentissage de la conduite, club sportif, séjour UCPA,...

- Pour les retraités

Les retraités des services de l'automobile bénéficient d'une gamme élargie de séjours de vacances de qualité en France comme à l'étranger.

Le saviez-vous ?

Quelle que soit votre convention collective, contactez votre régime de retraite et votre régime de prévoyance pour connaître les dispositifs en place pour vos salariés.

